



renseignements sur séparation et maison credit à 2

Par **marry me**, le **27/01/2012** à **17:53**

Bonsoir ,

Je recherche des informations , voilà nous avons achetés une maison avec mon ex ami (nous ne sommes pas marié) , nous avons un bébé de 8 mois , et je souhaite quitter la maison pour des raisons personnels , je voulais savoir étant donné que nous avons souscrit un crédit à 2 , quels sont les exigences de l'un et de l'autre , pour ma part je souhaite revendre la maison , lui aussi il y a de grandes chances , par contre vu les circonstances actuelles je me vois de ne pas pouvoir y vivre les jours prochains , donc de quel manières puis je quitter la maison sans que cela nuise au déroulement des procédures ?

Quelqu'un peut essayer de me guider je suis seule , et un peu perdu sur les lois .

Aidez moi s'il vous plait

Par **youris**, le **27/01/2012** à **20:09**

bjr,

comme vous avez souscrit un crédit à deux avec sans doute une clause de solidarité, si un des deux ne paie pas, le prêteur va se retourner contre l'autre.

donc même si vous partez vous devez continuer à payer votre part.

la banque n'acceptera sans doute que vous vous désolidarisiez du prêt.

comme vous n'êtes pas mariés, rien ne vous empêche de partir, mais il faudra vous mettre d'accord sur la garde de l'enfant et de quelle manière chacun participe au frais occasionnés par cet enfant. en cas de désaccord il faudra contacter le juge aux affaires familiales.

union libre = séparation libre.

cdt